

Formateurs :

Lounes Bouasker : Enseignant 1er degré-PEMF

Mourad Haddak : EEMCP2 HG zone MOPI

Aïcha Hammouda : EEMCP2 SES zone MOPI

2° La place de l'EMI en EMC et dans le parcours citoyen de l'établissement

L'EMI est un axe structurant du nouvel **enseignement moral et civique** mis en place à la rentrée 2015. Il est à noter que l'EMC a été tout de suite confronté à l'urgence d'une EMI après les attentats de janvier 2015 en région parisienne. En effet, les images non vérifiées qui circulaient sur les réseaux sociaux et les théories conspirationnistes ont renforcé son importance dans les établissements scolaires. De nombreuses ressources pédagogiques à destination des équipes éducatives ont alors été produites dans un contexte médiatique marqué par la diffusion virale des *fake news* sur Internet.

Qu'est-ce que l'EMC ?

- **Enseignement** : Action de transmettre des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.
- **Moral** : Apprentissage de valeurs communes (dignité, liberté, égalité, solidarité, laïcité, esprit de justice, respect de la personne, égalité entre les femmes et les hommes, tolérance...). Ce n'est pas une morale au sens idéologique ou religieux, un dogme à faire respecter.
- **Civique** : Le fait de donner le sens des responsabilités, de connaître et de s'approprier les droits et devoirs du citoyen.

L'EMC contribue à l'éducation au vivre ensemble et à la transmission des valeurs qui fondent notre citoyenneté républicaine.

Il s'appuie sur des connaissances, des compétences et des **pratiques actives**, articulées autour de quatre dimensions : la formation d'une conscience morale, la compréhension du rôle de la règle et du droit, l'exercice du jugement critique et enfin le sens de l'engagement.

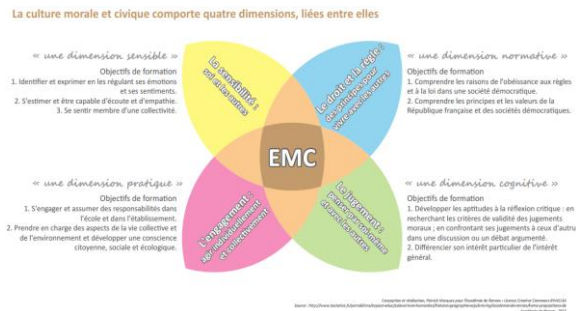
C'est dans le cadre de l'EMC et des « pratiques actives » que doit donc s'inscrire l'EMI à l'école. Pour transmettre des valeurs, il faut les rendre désirables, les faire-valoir et pas seulement les faire-savoir. Il est nécessaire de développer une disposition à agir en mettant les élèves en activité, dans des situations pratiques pour éprouver, expérimenter les valeurs et le sens de cet enseignement.

Formateurs :

Lounes Bouasker : Enseignant 1er degré-PEMF

Mourad Haddak : EEMCP2 HG zone MOPI

Aïcha Hammouda : EEMCP2 SES zone MOPI



Qu'est-ce que le parcours citoyen ?

Transmission des valeurs et principes de la République, il jalonne la scolarité de l'élève depuis l'école élémentaire jusqu'au lycée au même titre que le parcours Santé, le parcours d'Éducation artistique et culturelle ou le Parcours Avenir (orientation).

Quatre parcours éducatifs

Le **parcours citoyen** : Former le futur citoyen (Enseignement Moral et Civique/ Initiatives et Actions, Education aux médias et à l'information.)

Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) : Acquérir une culture artistique personnelle tout en diversifiant ses moyens d'expression

Le **parcours avenir** : Construire son parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Le **parcours éducatif de santé** : Informer et prévenir

"Le parcours est destiné à identifier un certain nombre d'étapes, de rencontres, de lieux et d'occasions. Ce n'est pas un enseignement, ce n'est pas une discipline; c'est destiné à jalonner la formation de l'élève. C'est l'occasion pour la communauté éducative de réfléchir à la façon dont à travers l'ensemble des enseignements l'élève rencontrera et fera vivre sa culture."

Conférence de Florence Robine, directrice de la Direction générale de l'enseignement scolaire, 18 juin 2015

M. Haddak, conseiller pédagogique, EFIR, Arabie saoudite

Objet d'une [circulaire publiée en juin 2016](#), le parcours citoyen doit être « **cohérent** » pour aider les élèves à prendre progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités. Les apprentissages sont définis par la communauté éducative (projet d'établissement), **progressifs**, prenant en compte les capacités de l'enfant à chaque âge dans

Formateurs :

Lounes Bouasker : Enseignant 1er degré-PEMF

Mourad Haddak : EEMCP2 HG zone MOPI

Aïcha Hammouda : EEMCP2 SES zone MOPI

une démarche spiralaire des savoirs, des savoir-faire et des savoir-agir. La **réflexion en cycles** est ici essentielle et les **liens entre les différents degrés** de l'école doivent être pris en compte dans la construction des parcours.

À l'occasion de la « **grande mobilisation de l'École** » pour les valeurs de la République, quelques jours après les attentats islamistes de janvier 2015, le site Éduscol a publié une infographie qui décrit bien le parcours citoyen (désigné « troisième mesure » sur les onze à prendre pour réagir aux défis rencontrés par la communauté éducative) comme une sorte de colonne vertébrale appuyée sur des actions et temps forts comme l'EMI ou l'EMC.



Formateurs :

Lounes Bouasker : Enseignant 1er degré-PEMF

Mourad Haddak : EEMCP2 HG zone MOPI

Aïcha Hammouda : EEMCP2 SES zone MOPI



[Mesure 3]

Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen

Le parcours sera construit autour :

Du nouvel enseignement moral et civique, qui entrera en vigueur dès septembre 2015 dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminale, et dans toutes les voies du lycée d'enseignement général et technologique et du lycée professionnel. Il représentera, sur l'ensemble de la scolarité d'un élève, 300 heures dédiées.

L'enseignement moral et civique doit permettre aux élèves par une pédagogie active et le recours aux supports audiovisuels, de comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs (**principe de discipline**), de reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions et des modes de vie (**principe de coexistence des libertés**), et de construire du lien social et politique (**principe de la communauté des citoyens**). Il favorise le respect des droits et de la loi, l'égalité considération des personnes, la solidarité, l'entraide, la coopération, le sens de l'intérêt général et de la participation à la vie démocratique. Il intègre de manière transversale les problématiques de **lutte contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre les préjugés et contre toutes les formes de discrimination**, les notions de droits et de devoirs, le principe de laïcité.

▪ **D'une éducation aux médias et à l'information prenant pleinement en compte les enjeux du numérique et des ses usages.**

Indissociable de la transmission d'une culture de la presse et de la liberté d'expression, l'éducation aux médias et à l'information est un enseignement intégré de manière transversale dans les différentes disciplines. Il doit apprendre aux élèves à lire et à décrypter l'information et l'image, à aiguiser leur esprit critique et à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie.

Le ministère veillera à ce qu'un média – radio, journal, blog ou plateforme collaborative en ligne – soit développé dans chaque collège et dans chaque lycée. Les professeurs documentalistes seront tout particulièrement mobilisés à cette fin. C'est en effet en engageant les élèves eux-mêmes dans des activités de production et de diffusion de contenus, notamment à travers les réseaux sociaux et les plateformes collaboratives en ligne, qu'ils prendront le mieux conscience des enjeux attachés à la fiabilité des sources, à l'interprétation des informations et à la représentation de soi en ligne.

Dans l'enseignement agricole, cette éducation aux médias et à l'information sera renforcée dans le cadre de l'éducation socioculturelle.

Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) restera pleinement engagé sur ces enjeux pour le ministère.

Capture d'écran, site Éduscol

NB : Durant le stage, les collègues ont été amenés à construire un parcours citoyen du cycle 3 au cycle 4 qui intégrait les dimensions EMI-EMC (*voir les ressources*).